

COMMUNE DE CLEGUEREC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 23 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février, à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 17 février 2023, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Le Maire, Marc ROPERS.

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Jean Louis KERGARAVAT, Martine AUFFRET, Gaëlle BOBON-LE GAL, Eric BURH, Carine HENRY, Marc HAMONIC, Julie CRUZ, Joël EUZENAT, Noyale LEFEBVRE, Serge PERRET, Christine LE FLAO, Morgan CARIMALO, Trefin LEFEBVRE, Jean Michel LE ROCH, Nicole BRUNON, Thierry LAMOURIC.

ABSENCES ET POUVOIRS :

Anne LE LU – Donne pouvoir à Jean Michel LE ROCH
Claude GUEGAN

Est nommée secrétaire de séance : Trefin LEFEBVRE

Délibération n° 2023-05

Votants	22
Exprimés	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

REGULARISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE D'UNE VOIRIE RUE ARSENE BIGNO

La rue Arsène BIGNO a été aménagée en partie sur une parcelle cadastrée YD200 appartenant toujours aux héritiers de Mr BIGNO.

Ceux-ci ont sollicité la régularisation de cette situation et ont accepté la cession à titre gratuit de cette parcelle de 160 m² à la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** l'acquisition auprès de la famille BIGNO, à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée TD 200 pour une contenance de 160m²
- **Accepte** de prendre en charge les frais liés à cette régularisation
- **Désigne** l'étude de Maître GUILLOU pour rédiger l'acte notarié.

La secrétaire
Trefin LEFEBVRE

Le Maire,
Marc ROPERS